



Depacs -garde partage et partage d'un bien immobilier

Par **LOLACARA**, le **12/08/2011** à **11:50**

Bonjour,

Mon ex-conjoint ma quitte pour une autre femme. Nous avons 2 enfants ensemble et nous étions pacsés.

Comme il ne dort plus à la maison depuis 6 mois (maison qui est à nos 2 noms) nous nous sommes dépacsés.

Je voudrais passer devant le juge familial avant de commencer la garde partagée qu'il désire. Mais la maison est toujours en vente et j'y habite avec les enfants. Maintenant il veut revenir à la maison une semaine sur 2 et que je parte quand ce sera sa semaine. Je refuse de partir de la maison tant qu'elle n'est pas vendue et de commencer la garde partagée sans passer devant le juge.

Quel est mon recours? A-t-il le droit de me mettre à la porte une semaine sur 2?

Que puis-je faire pour me défendre car il menace de prendre la garde totale des enfants?

En vous remerciant par avance de votre aide

Cordialement

Lola

Par **edith1034**, le **12/08/2011** à **12:39**

saisissez en urgence le juge pour tout prévoir si vous le désirez ou sibon sigbnez un contrat avec lui

pour tout savoir sur la dissolution du pacs

<http://www.fbIs.net/fin-pacs.htm>

Par **mimi493**, le **12/08/2011 à 14:34**

C'est votre domicile, il est parti. Donc non, il n'a aucun droit d'y revenir sans votre accord. Vous refusez, c'est tout.

Cherchez au plus vite un autre logement, car pour l'instant, vous lui devez un demi-loyer.